

Allocation énergie

Le CCAS **attribue une aide financière d'un montant de 100 euros versée en une seule fois** aux seniors âgés de plus de 65 ans au 1er janvier 2026 ou aux bénéficiaires d'une carte d'invalidité, non imposables avec un revenu fiscal de référence ne dépassant pas les seuils d'exonération à l'impôt sur le revenu soit :



Pour une personne seule : avoir un total de revenus déclarés, avant déduction, inférieur ou égal à 17 436 € (avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024)

ou

Pour un couple : avoir un total de revenus déclarés, avant déduction, inférieur ou égal à 32 573 € (avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024)

Infos pratiques

Conditions nécessaires :

- Avoir 65 ans révolus au 1er janvier ou être bénéficiaire d'une carte mobilité inclusion mention invalidité
- Résider à Magny-les-Hameaux depuis au moins trois mois
- Ne pas être imposable sur le revenu

Pièces à fournir :

- Carte d'identité
- Dernier avis d'imposition ou de non imposition
- Facture de chauffage de moins de trois mois : EDF / GDF /Gaz ou fuel, ou tout document justifiant du domicile
- Relevé d'identité bancaire au nom du demandeur

Contact

Si vous êtes éligibles, n'hésitez pas à contacter le CCAS :

- ccas@magny-les-hameaux.fr